

A.8

GESTION DU LITTORAL

INTRODUCTION

Évolution de la politique départementale dans le domaine du littoral

A.8.1 MODALITÉ DES AIDES

- 1 Aide aux petites infrastructures littorales d'accès à la mer (sécurité)

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DU LITTORAL

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le Département a souhaité se doter d'un réel plan d'action de cohérence territoriale à l'échelle des 130 km de côtes que constitue le littoral haut normand. Les problématiques du littoral interfèrent sur un large espace géographique et un ensemble de domaines variés :

- les activités liées à la pêche,
- le tourisme,
- la politique portuaire,
- les espaces naturels sensibles,
- la protection contre les inondations de la mer et contre les effondrements de falaises,
- le développement des activités,
- la préservation des milieux pour en garantir l'usage aux générations futures,
- l'appui aux aménagements de front de mer.

OBJECTIFS DE TRAVAIL

Préserver les milieux pour en garantir l'usage aux générations futures.

1- La gestion intégrée du trait de côte :

- maintien des aides pour les études et les recherches qui contribuent à actualiser et à acquérir des connaissances sur l'évolution du trait de côte,
- poursuite des travaux de protection contre les inondations par la mer et mise en place de programme pluriannuel de transfert de galets (*by pass*) au droit des sites bloquants,
- réadaptation des épis buses estuariennes du Département, afin de permettre la libre circulation des poissons migrateurs (obligation réglementaire).

2- Aide aux associations et aux collectivités assurant des missions de sensibilisation, d'animation, de veille antipollution et environnementale, d'éducation à l'environnement. Constitution d'une convention d'objectifs assortie d'une démarche d'évaluation.

3- Appuyer les aménagements de front de mer

- les aides aux infrastructures d'accès à la mer : la priorité sera mise sur les aménagements permettant l'accès aux plages pour les personnes à mobilité réduite et sur les accès à forte valeur patrimoniale et touristique,
- la sécurisation des ouvrages de défense contre la mer : les ouvrages du Département seront dotés de dispositifs de sécurité de type garde-fou (ou gardes corps), d'échelles pour les édifices majeurs, ainsi que d'une signalétique judicieuse,
- les aménagements des basses vallées littorales : il s'agit de soutenir les projets d'ouverture contrôlée des débouchés en mer lorsque ceux-ci contribuent à la préservation et à la reconquête des fonctionnalités premières des milieux actuariens. Notre aide concerne les études, les travaux et les acquisitions de terrains et sera conditionnée par la mise en place d'un plan gestion.

